

Convention unique : simplifier la facturation

guide de construction d'un projet sur un outil de pilotage

Rythme des visites

Forfait visite

coûts/surcoûts liés au rythme des visites



V1

V2

V3

V4

V5

Procédure*

imagerie, prélèvements, autres (hors rythme visites)



S6

S12



S18

Actes optionnels*

non applicables à tous les patients



Questionnaire



Sous-étude



Prélèvement
complémentaire



Acte
complémentaire

Actes conditionnels*

(ex. : toxicité, visite non prévue...)



Investigations /
Actes spécifiques



Acte A +
suivi B

EIG*

(Évènement Indésirable Grave)



Notification

Forfait visite : actes/temps et procédures facturables sans négociation dès qu'un patient effectue une visite validée dans le CRF.

À adapter : en fonction du protocole/sponsor, ligne à intégrer au forfait visite ou à exclure (pharmacie, hospitalisation, contreparties...).

(*) Autres coûts à **vérifier** par l'industriel.

Les prestations réalisées en externe doivent être notifiées pour éviter le double paiement.